

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 5 novembre 2019 un premier projet de résolution numéro **PP19-14010** intitulé : « Premier projet de résolution PP19-14010 à l'effet de permettre l'usage « centre d'activités physiques » dans le bâtiment situé au 3554-3558, rue Bélair, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283). »

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser l'usage « centre d'activités physiques », et ce, aux conditions suivantes :

- l'usage est autorisé uniquement au rez-de-chaussée du bâtiment;
- les demandes de permis de transformation et du certificat d'occupation doivent être déposées dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur du projet particulier.

La demande déroge à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone 0551 qui se situe le long de la rue Bélair, entre l'avenue Shelley et la 16^e avenue.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **14 novembre 2019 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 6 novembre 2019

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers